



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
30 septembre 2025
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

Soixante-douzième session

Genève, 24-28 novembre 2025

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés

Note du secrétariat de la CNUCED*

Résumé

On trouvera dans la présente note d'information une description des activités menées par la CNUCED entre le troisième trimestre de 2024 et le deuxième trimestre de 2025 à l'appui de l'exécution du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2022-2031. Une liste non exhaustive de résultats d'activités de la CNUCED en faveur des pays les moins avancés y est présentée. La note est organisée en chapitres correspondant aux trois grands domaines d'action de la CNUCED, à savoir la recherche et l'analyse, la formation d'un consensus intergouvernemental et la coopération technique. En outre, elle présente les enseignements tirés de ces activités et contient des recommandations pour l'avenir.

* Il a été convenu que le présent document serait publié après la date normale de publication en raison de circonstances indépendantes de la volonté du soumetteur.



I. Introduction

1. Dans le Pacte de Bridgetown adopté en 2021, les États membres demandent à la CNUCED de « mettre davantage encore l'accent, dans tous ses domaines de compétence, sur les besoins des pays les moins avancés en matière de commerce et de développement »¹. En outre, au paragraphe 299 du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2022-2031, les organes directeurs des fonds et programmes des Nations Unies et des autres organisations multilatérales sont invités à participer pleinement aux examens du Programme d'action de Doha et, au paragraphe 308, il est demandé à la CNUCED de « continuer à s'employer à remédier aux difficultés que connaissent les pays les moins avancés ». La présente note d'information est établie conformément à ces mandats.

2. En cette troisième année de mise en œuvre du Programme d'action de Doha, de puissants vents contraires freinent la croissance des pays les moins avancés (PMA) : niveaux élevés d'endettement, tensions géopolitiques, baisse de la confiance des consommateurs, volatilité des marchés financiers et risque de perturbation des chaînes d'approvisionnement. Ces facteurs sont aggravés par les nouveaux droits de douane instaurés par plusieurs économies de premier plan. Ainsi, la croissance des PMA devrait ralentir, passant d'un taux estimé à 4,5 % en 2024 à 4,1 % en 2025², soit nettement moins que l'objectif de 7 % de croissance annuelle du produit intérieur brut (PIB) fixé dans le Programme d'action de Doha. La dette publique de ces pays ne cesse d'augmenter depuis 2006. Elle a atteint 774 milliards de dollars en 2023, soit le triple de son niveau nominal de 2010. Le ratio dette/PIB moyen des PMA est passé de 36 % en 2010 à 55 % en 2020, puis est resté stable en 2023 (54 %). À l'heure actuelle, 20 des 44 PMA sont surendettés ou présentent un risque élevé de surendettement³. Entre 2021 et 2023, la charge de la dette dépassait les dépenses de santé dans 43 % des PMA⁴. La part moyenne des recettes publiques consacrée au service de la dette devrait encore augmenter en 2025, pour atteindre près du double du niveau observé en 2010⁵. La part des PMA dans les exportations mondiales de marchandises, restée stable à environ 1,1 % en 2024, est loin d'avoir doublé conformément à l'objectif fixé dans le Programme d'action de Doha⁶. Toutefois, les flux d'investissement étranger direct à destination des PMA ont augmenté de 9 % en 2024 pour atteindre 37 milliards de dollars, soit environ 2 % du total mondial⁷. Néanmoins, les investissements prévus dans les secteurs liés aux objectifs de développement durable ont diminué de 86 % dans les PMA. Globalement, les flux d'investissement étranger direct vers les PMA demeurent concentrés, sachant que les cinq principaux pays bénéficiaires en reçoivent près de la moitié⁸. L'aide publique au développement en faveur des PMA se montait à 65 milliards de dollars en 2023, soit un montant supérieur de 3,5 % à celui de 2022 mais largement inférieur au pic de 71 milliards atteint en 2020. Les cinq principaux PMA bénéficiaires⁹ ont reçu environ un tiers de l'aide publique au développement destinée à cette catégorie de pays. En outre, les récentes annonces des donateurs laissent entrevoir un resserrement sans précédent de l'aide mondiale : selon les estimations, le volume global de l'aide publique au développement devrait baisser de près de 20 %¹⁰. Dans ce contexte, les PMA auront besoin d'un appui continu pour promouvoir une croissance inclusive et atteindre les objectifs fixés dans le Programme d'action de Doha.

¹ TD/541/Add.2, par. 5 a).

² Nations Unies, 2025, *World Economic Situation and Prospects 2025 : Mid-Year Update* (New York).

³ Voir la liste, établie par le Fonds monétaire international, des évaluations de la viabilité de la dette des pays à faible revenu (hors Angola) pouvant bénéficier du Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance au 31 mars 2025, disponible à l'adresse suivante <http://www.imf.org/external/pubs/ft/dsa/dsalist.pdf>.

⁴ Voir <https://unctad.org/publication/world-of-debt>.

⁵ Nations Unies, 2025.

⁶ Base de données UNCTADstat.

⁷ CNUCED, 2025, *World Investment Report 2025: International Investment in the Digital Economy* (publication des Nations Unies, numéro de vente E.25.II.D.23, Genève).

⁸ Cambodge, Éthiopie, Mozambique, Ouganda et République démocratique du Congo.

⁹ Bangladesh, Éthiopie, République démocratique du Congo, Yémen et Afghanistan.

¹⁰ Voir <https://unctad.org/fr/publication/laide-la-croisee-des-chemins-tendances-de-laide-publique-au-developpement>.

3. Le 13 décembre 2024, Sao Tomé-et-Principe est devenu le huitième pays à sortir de la catégorie des pays les moins avancés, ramenant à 44 le nombre de PMA. Ce petit État insulaire en développement, qui compte environ 230 000 habitants, a accompli des progrès notables sur les plans de la santé, de l'éducation et du revenu par habitant, ce qui lui a permis de remplir les critères du capital humain et du revenu conditionnant son reclassement. Malgré cette avancée importante pour son développement économique, Sao Tomé-et-Principe aura besoin d'un appui continu pour composer avec les vulnérabilités liées à sa dépendance à l'égard des produits de base, à la taille modeste de son économie et à son isolement géographique. Par ailleurs, le surendettement pèse sur son économie. La CNUCED demeure résolue à aider Sao Tomé-et-Principe à diversifier ses exportations, à renforcer ses capacités productives et à améliorer son environnement économique.

4. La présente note d'information donne un aperçu des activités que la CNUCED a menées entre juillet 2024 et juin 2025 à l'appui de l'exécution du Programme d'action de Doha. Ces activités sont présentées dans chacun des trois grands domaines d'action de la CNUCED, à savoir la recherche et l'analyse (chap. II), la formation d'un consensus intergouvernemental (chap. III) et la coopération technique (chap. IV). Les activités décrites au chapitre IV sont réparties entre les six axes d'intervention prioritaires du Programme d'action de Doha. On trouvera en fin de document les enseignements tirés de l'expérience (chap. V) et les recommandations soumises à l'examen du Conseil du commerce et du développement (chap. VI).

II. Recherche et analyse

5. **Rapport 2024 sur les pays les moins avancés : Mettre les marchés du carbone au service du développement.** Ainsi qu'il est expliqué dans ce rapport, les marchés du carbone sont de plus en plus considérés comme des leviers essentiels de la réalisation des objectifs climatiques et des déterminants majeurs des flux de capitaux. Ils permettent aux pays d'échanger des crédits d'émission de carbone (unité représentant la réduction d'une quantité déterminée d'émissions) et leurs vendeurs peuvent engranger des revenus tout en contribuant à l'action climatique. Les PMA participent déjà à ces marchés et sont parmi les premiers pays à avoir mis en place des systèmes d'échange de droits d'émission de carbone en application de l'article 6 de l'Accord de Paris. Dans le rapport, les auteurs réfléchissent à la manière dont les marchés du carbone pourraient permettre de concilier croissance économique et action climatique dans les PMA et de mobiliser des capitaux au service du développement durable. Ces marchés, certes prometteurs, ne sauraient toutefois remplacer l'aide publique au développement ni le financement de l'action climatique. Il s'agit d'un instrument parmi beaucoup d'autres favorisant les transformations structurelles vertes et permettant aux PMA de contribuer à la réalisation des objectifs mondiaux de réduction des émissions. S'appuyant sur ce rapport, la CNUCED a organisé des séances d'information en ligne à l'intention des pays membres appartenant au groupe des PMA, afin de les aider à exploiter le potentiel des marchés du carbone.

6. **Rapport 2024 sur le développement économique en Afrique – Libérer le potentiel commercial de l'Afrique : Stimuler les marchés régionaux et réduire les risques.** Dans ce rapport, les auteurs examinent la relation entre le commerce, l'intégration régionale et la stabilité, et montrent comment plusieurs crises mondiales interconnectées ont exacerbé les vulnérabilités des pays africains, dont 32 PMA, dans les domaines de l'économie, de la gouvernance, de la connectivité, de la société, de l'énergie et du climat. Ils préconisent de renforcer l'intégration régionale pour accroître la résilience face aux chocs externes. La Zone de libre-échange continentale africaine est également mise en avant comme un mécanisme transformateur permettant aux PMA et aux autres pays africains en développement de réduire leur dépendance à l'égard des marchés extérieurs, de diversifier leurs échanges, de consolider les liens commerciaux régionaux et de tirer parti des ressources régionales pour mieux résister aux chocs externes.

7. **Profils de vulnérabilité.** Conformément au mandat que l'Assemblée générale lui a confié, la CNUCED établit les profils de vulnérabilité du Cambodge, des Comores, de Djibouti, du Sénégal et de la Zambie, jugés en 2021 susceptibles de remplir les conditions requises pour faire l'objet d'un reclassement. Au cours de la période considérée, les profils

de vulnérabilité des Comores et de Djibouti ont été validés dans le cadre d'ateliers nationaux tenus les 15 et 16 octobre 2024 (Comores) et les 18 et 19 mai 2025 (Djibouti). Une étude sur l'incidence de la participation des Comores à la Zone de libre-échange continentale africaine sur les perspectives de transformation structurelle de ce pays a été examinée. En outre, l'atelier national de validation organisé à Djibouti a réuni 65 participants, dont des hauts fonctionnaires, des coordonnateurs et des experts représentant 13 ministères, ainsi que des représentants du secteur privé, du monde universitaire, de la société civile et des partenaires de développement. Une analyse des effets de la participation de Djibouti à la Zone de libre-échange continentale africaine sur le développement industriel de ce pays a également été examinée. Un plan national de reclassement dynamique a été élaboré pour chaque pays lors de l'atelier correspondant.

8. **Faire face aux tensions commerciales.** Dans un document intitulé « Sparing the vulnerable: The cost of new tariff burdens »¹¹ (Épargner les plus vulnérables : le coût des nouveaux droits de douane), publié en mai 2025, la CNUCED analyse les répercussions probables des droits de douane récemment annoncés par les États-Unis d'Amérique sur les pays économiquement vulnérables, notamment les PMA. Elle souligne que les PMA, bien qu'ils ne représentent que 0,9 % des importations des États-Unis et 1,5 % de leur déficit commercial, pourraient être soumis à certains des nouveaux droits de douane les plus élevés, ce qui ferait baisser leurs exportations vitales et mettrait gravement en péril leur développement. Actuellement, 8,9 % des exportations des PMA sont destinées au marché américain.

9. **Pauvreté et inégalités dans les PMA.** La CNUCED a publié une étude analytique intitulée « Réduire la pauvreté et les inégalités au Burkina Faso : analyses et options politiques ». Celle-ci expose les tendances récentes en ce qui concerne la pauvreté et les inégalités dans le pays et analyse les effets de différentes politiques économiques et sociales. Le Burkina Faso a accompli des progrès socioéconomiques, mais une grande partie de sa population vit encore dans la pauvreté. Pour réduire la pauvreté et les inégalités, il est notamment recommandé de renforcer la cohérence des politiques, d'améliorer la qualité de l'éducation, d'élargir l'accès aux soins de santé, de soutenir les coopératives de femmes dans le secteur agricole et de s'employer davantage à favoriser l'emploi des jeunes. De même, la CNUCED a publié une étude intitulée « Combating Inequality and Poverty in the United Republic of Tanzania: Policy Analysis and Options » (Réduire les inégalités et la pauvreté en République-Unie de Tanzanie : analyse des politiques et mesures envisageables). La République-Unie de Tanzanie connaît une croissance économique rapide, mais ses progrès en matière de réduction de la pauvreté sont limités et les inégalités restent marquées. L'étude souligne la nécessité de renforcer la mobilisation des ressources nationales au moyen d'un système fiscal progressif, d'étendre la couverture de la protection sociale, d'accroître la productivité du travail dans l'agriculture et de continuer à promouvoir l'égalité des sexes.

10. **Développement des capacités productives.** La CNUCED a publié un rapport intitulé « Productive Capacities Development: Challenges and Opportunities – Ethiopia » (Développement des capacités productives : défis et perspectives – Éthiopie). Afin de favoriser la transformation structurelle et la diversification économique de l'Éthiopie, la CNUCED examine les capacités productives de ce pays, ainsi que ses lacunes en la matière et les mesures nécessaires pour y remédier. Dans cette publication, elle procède à une évaluation des lacunes et propose un programme global de développement des capacités productives éthiopiennes. En outre, les 23 et 24 avril 2025, elle a organisé au Mozambique un atelier de haut niveau visant à valider l'évaluation des lacunes de ce pays en matière de capacités productives et un programme global de développement de ces capacités.

11. **Examens des politiques de transformation économique.** La CNUCED a prêté son appui au Centre de développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques et d'autres organisations internationales dans l'élaboration de l'Examen des politiques de transformation économique du Togo, publié en mai 2025¹². Elle a analysé le rôle du commerce et de l'intégration régionale, ainsi que les défis liés à l'innovation et aux

¹¹ Disponible à l'adresse <https://unctad.org/fr/publication/epargner-les-plus-vulnerables-le-cout-des-nouvelles-charges-tarifaires>.

¹² Disponible à l'adresse <https://unctad.org/fr/publication/examen-des-politiques-de-transformation-economique-du-togo>.

technologies numériques et les nouvelles possibilités que celles-ci offraient au Togo en matière de transformation productive.

12. **Investissement et santé publique.** La CNUCED a publié deux rapports visant à promouvoir des investissements durables dans la production locale de médicaments et de vaccins en Afrique pour renforcer la sécurité sanitaire du continent. Dans le premier rapport, intitulé « Building the case for investment in local pharmaceutical production in Africa: A comprehensive framework for investment policymakers » (L'intérêt d'investir dans la production pharmaceutique locale en Afrique : cadre global à l'intention des responsables des politiques d'investissement), elle présente un cadre global dont le but est d'aider les décideurs à évaluer l'impact stratégique de tels investissements, à lever les obstacles à l'investissement et à concevoir des mesures d'incitation efficaces. Dans le deuxième, intitulé « Attracting pharmaceutical manufacturing to Africa's special economic zones » (Attirer la production pharmaceutique dans les zones économiques spéciales africaines), elle examine en quoi les zones économiques spéciales peuvent constituer un environnement porteur pour des secteurs d'activité tels que la production pharmaceutique, dont la compétitivité est conditionnée par une production à grande échelle et un haut degré de spécialisation. Ces études ont été publiées en avril 2025, à l'occasion du Forum mondial sur la production locale de l'Organisation mondiale de la Santé.

13. **Facilitation de l'investissement.** La CNUCED a publié un rapport intitulé « Derisking investment for the Sustainable Development Goals : The Role of Political Risk Insurance » (Réduction des risques liés à l'investissement en faveur des objectifs de développement durable : le rôle de l'assurance contre les risques politiques), dans lequel elle souligne l'importance de cette assurance pour stimuler l'investissement dans les PMA. Entre 2018 et 2022, les fournisseurs d'assurance contre les risques politiques ont couvert des projets d'une valeur d'environ 150 milliards de dollars dans des pays en développement, mais les PMA ne représentaient que 15 % de ces projets. Toutefois, la valeur des projets assurés équivalait à 28 % de l'investissement étranger direct dans les PMA, contre 6 % dans les autres pays en développement. Le rapport contient plusieurs recommandations visant à étendre la couverture de l'assurance contre les risques politiques aux investissements dans les secteurs liés aux objectifs de développement durable et dans les PMA.

III. Formation d'un consensus intergouvernemental

14. **Dialogue sur les politiques et assistance technique aux PMA à Genève.** La CNUCED a fourni des conseils stratégiques et un appui technique aux représentants des PMA à Genève sur les points suivants : la préparation de la participation des PMA aux forums intergouvernementaux de la CNUCED et de l'Organisation mondiale du commerce ; le processus de reclassement ; le Programme d'action de Doha ; les activités en cours et les activités prévues de la CNUCED concernant les PMA ; le mandat de la CNUCED relatif aux PMA, tel que défini dans le Pacte de Bridgetown.

15. **Appui aux PMA à l'Organisation mondiale du commerce.** Dans le cadre d'une initiative conjointe visant à soutenir le groupe des PMA lors des négociations sur les règles d'origine menées sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, la CNUCED et l'Institut universitaire européen ont organisé trois ateliers (deux à Florence et un à Genève) pour dresser un état des lieux concernant ces règles et leurs incidences sur les régimes commerciaux préférentiels applicables aux PMA, ainsi que pour examiner les faits nouveaux relatifs aux négociations sur les règles d'origine menées à l'Organisation mondiale du commerce, les conclusions des études de la CNUCED dans ce domaine et les bonnes pratiques et stratégies efficaces en matière de négociation et d'application des règles d'origine.

IV. Coopération technique

16. En 2024, la CNUCED a dépensé au total 18,8 millions de dollars pour les activités de coopération technique en faveur des PMA (voir tableau). Sur ce montant, 9,9 millions de dollars ont été consacrés à des projets nationaux et 8,9 millions de dollars ont financé la

participation des PMA à des projets régionaux et interrégionaux. En 2024, les PMA ont bénéficié de 33,3 % du total des dépenses de coopération technique. Le montant total des dépenses de coopération technique en faveur des PMA a diminué par rapport à 2023 (-5,2 millions de dollars), de même que la part de ces dernières dans le total des dépenses de coopération technique (-8,5 points de pourcentage).

Coopération technique en faveur des pays les moins avancés

<i>Année</i>	<i>(1) Projets nationaux dans les PMA</i>	<i>(2) Participation de PMA à des projets régionaux et interrégionaux</i>	<i>(3) Montant total des dépenses en faveur des PMA</i>	<i>(4) Montant total des dépenses de coopération technique de la CNUCED</i>	<i>(5) Part des dépenses de coopération technique de la CNUCED consacrée aux PMA^a</i>
	<i>Millions de dollars des États-Unis)</i>				<i>%</i>
2020	8,93	6,73	15,66	35,04	44,7
2021	9,87	9,24	19,11	46,78	40,9
2022	14,32	12,39	26,71	54,49	49,0
2023	13,69	10,26	23,95	57,27	41,8
2024	9,93	8,86	18,79	56,48	33,3

^a Les pourcentages indiqués dans la colonne (5) correspondent aux montants totaux de la colonne (3) divisés par ceux de la colonne (4).

A. Investir dans le capital humain des pays les moins avancés : éliminer la pauvreté et renforcer les capacités pour ne laisser personne de côté

17. **Commerce, pauvreté et inégalités.** Le 26 février 2025, la CNUCED a organisé un séminaire virtuel sur les stratégies et initiatives de réduction de la pauvreté et des inégalités au Tchad. Coprésidé par le Représentant permanent du Tchad à Genève, ce séminaire a réuni des représentants du Gouvernement issus de différents ministères, ainsi que des universitaires et des experts techniques. Une publication à paraître de la CNUCED sur la réduction de la pauvreté et des inégalités au Tchad s'appuie en partie sur ses conclusions.

18. **L'entrepreneuriat au service du développement durable.** La CNUCED a continué de soutenir le développement des entreprises dans les PMA. Dans le cadre de l'assistance technique fournie au Ministère ougandais des finances, de la planification et du développement économique, et forte du succès de son atelier de décembre 2024 sur un outil de création d'entreprises, la CNUCED a organisé en janvier 2025 un atelier de formation à l'entrepreneuriat au titre du programme Empretec. Organisé en collaboration avec le centre Empretec de l'Ouganda (Enterprise Uganda), cet atelier était destiné à un groupe de 32 jeunes Ougandais chefs de petites entreprises.

19. **Comptabilité.** En Ouganda, la CNUCED a poursuivi, avec l'appui financier du Royaume des Pays-Bas, l'application du programme de gestion de l'informalité aux fins de la mise en conformité et de la mobilisation de revenus, axé sur la formalisation des microentreprises et des PME. En décembre 2024, à l'occasion d'un atelier organisé à Kampala, elle a présenté son outil de comptabilité électronique destiné à ces entreprises à des participants sélectionnés parmi les personnes ayant suivi la formation sur l'outil de création d'entreprises, en vue d'un essai pilote. Cet outil a été salué pour son efficacité et son impact et favorablement accueilli par le Ministère des finances, de la planification et du développement économique, ainsi que par les autres parties prenantes. En partenariat avec le Ministère, la CNUCED a fourni un appui technique gratuit aux entreprises participantes pour les aider à intégrer l'outil dans leurs systèmes de comptabilité financière. En mars 2025, un deuxième atelier de formation a été organisé pour doter les administrateurs du Ministère des finances, de la planification et du développement économique des compétences techniques nécessaires pour gérer et dépanner l'outil et le diffuser auprès des utilisateurs finaux, garantissant ainsi sa mise en œuvre harmonieuse et son utilisation efficace à des fins de conformité.

B. Exploiter les moyens offerts par la science, la technologie et l'innovation pour lutter contre les vulnérabilités multidimensionnelles et atteindre les objectifs de développement durable

20. **Des parcs scientifiques, technologiques et d'innovation au service du développement durable.** Dans le cadre d'un projet intitulé « Des parcs scientifiques, technologiques et d'innovation au service du développement durable : renforcer les compétences en matière d'élaboration et d'application de politiques (2023-2026) », financé par le Fonds subsidiaire à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui relève du fonds d'affectation spéciale de l'ONU pour la paix et le développement, la CNUCED aide le Mozambique à renforcer son écosystème de parcs scientifiques, technologiques et d'innovation. En juillet et septembre 2024, des décideurs mozambicains ont participé, en Chine, à deux ateliers de formation alliant exposés d'experts, exercices pratiques et visites de parcs scientifiques, technologiques et d'innovation performants. En novembre 2024, la CNUCED a publié une évaluation nationale des lacunes du Mozambique¹³, qui recense les obstacles systémiques au développement des parcs scientifiques, technologiques et d'innovation dans le pays, ainsi que les besoins des différentes parties prenantes, notamment les jeunes, les femmes et les personnes handicapées. Cette évaluation a servi de base à un atelier national sur la politique et la gestion des parcs scientifiques, technologiques et d'innovation, qui s'est tenu du 9 au 11 décembre 2024 à Maputo et a rassemblé environ 40 parties prenantes issues de ministères, d'universités, d'instituts de recherche et d'organismes de gestion de parcs. Les participants ont élaboré un projet de plan d'action national visant à renforcer l'écosystème mozambicain de parcs scientifiques, technologiques et d'innovation, qui sera établi dans sa version finale lors d'un atelier multipartite en 2025.

21. **Évaluations technologiques.** La CNUCED a aidé le Gouvernement zambien à réaliser une évaluation de la technologie de production de biogaz à petite échelle. Si elle est déjà bien établie dans certains pays en développement, cette technologie ne n'est pas encore démocratisée en Zambie. Dans le cadre d'un projet de la CNUCED intitulé « Évaluation des technologies dans les secteurs de l'énergie et de l'agriculture en Afrique, visant à accélérer les progrès dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation (2021-2024) », la CNUCED a procédé à une évaluation et à une analyse systématiques des incidences potentielles, des avantages, des risques et des difficultés de l'adoption de la technologie du biogaz en Zambie. Un plan d'action global a également été élaboré pour le pays et validé lors d'un atelier national. En octobre 2024, la CNUCED a organisé à Genève un atelier international sur les enseignements tirés du projet d'évaluation technologique, au cours duquel des représentants du Ministère de la technologie et des sciences et du Ministère de l'énergie ont communiqué à d'autres pays les conclusions, recommandations et enseignements tirés de l'évaluation technologique menée en Zambie. Ce projet a contribué à renforcer la coopération entre les deux Ministères, condition essentielle de la transformation du secteur de l'énergie. À la suite de l'évaluation, le Ministère de l'énergie a dit son intention de prendre des mesures visant à encourager l'adoption du biogaz, notamment des mesures d'incitation fiscale à l'importation de composants de biodigesteurs, conformément à l'une des principales recommandations du rapport d'évaluation.

C. Appuyer la transformation structurelle, moteur de la prospérité

22. **Formation sur la politique industrielle.** Les 29 et 30 mai 2025, la CNUCED a organisé à Lusaka, à l'intention des responsables de la politique industrielle de la Zambie, un atelier de formation sur les fondements, les arguments, les principes, les instruments et les défis actuels de la politique industrielle. Les participants se sont penchés sur des études de cas, des applications concrètes, les solutions envisageables et l'élaboration de stratégies d'industrialisation durable. Ils ont ainsi acquis une meilleure compréhension des moyens de

¹³ CNUCED, 2024, *Science, Technology and Innovation Parks in Mozambique: Assessment and Policy Issues*, Genève.

remédier aux problèmes liés à la politique industrielle malgré les contraintes internationales actuelles et sont désormais mieux outillés pour appliquer cette politique.

23. **Intégrer les PME dans les chaînes de valeur régionales.** En collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Commission économique pour l'Afrique, le Fonds d'équipement des Nations Unies et le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents des Nations Unies, la CNUCED mène un projet visant à renforcer les capacités de certains pays africains (notamment le Bénin, le Burundi, l'Ouganda, la République centrafricaine et le Togo), afin qu'ils puissent adopter des politiques et des instruments numériques novateurs permettant aux PME de produire des biens à plus forte valeur ajoutée et d'intégrer les chaînes d'approvisionnement régionales. Le 20 février 2025, la CNUCED a organisé à Kampala un atelier national de consultation et de lancement du projet ayant réuni 49 participants, afin de présenter les objectifs de ce projet et d'examiner les obstacles à l'intégration des PME ougandaises dans les chaînes de valeur. Les conclusions de cette consultation alimenteront l'étude d'impact nationale et orienteront la conception de formations ciblées à l'intention des décideurs. En outre, la CNUCED a achevé la mise au point d'une application mobile conçue pour collecter des données sur le commerce international informel et renforcer l'efficacité et la transparence des politiques commerciales. Des prototypes de cette application font actuellement l'objet d'un examen et d'une mise à l'essai par les parties prenantes au Bénin, au Togo et en Ouganda.

D. Développer les échanges commerciaux internationaux des pays les moins avancés et renforcer l'intégration régionale

24. **Cours en ligne sur la politique commerciale.** La CNUCED dispense des cours en ligne visant à renforcer la capacité des responsables du commerce des pays en développement et des PMA à élaborer des cadres de politique commerciale appropriés, à gérer la procédure d'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce et à mener des négociations commerciales bilatérales, régionales et multilatérales. Pendant la période considérée, entre octobre 2024 et janvier 2025, la CNUCED a organisé un cours en ligne sur les cadres de politique commerciale. Vingt et un participants issus de 12 PMA ont suivi cette formation. En outre, la CNUCED a dispensé, du 10 février au 16 avril 2025, un cours en ligne sur les techniques de négociation commerciale, qui a réuni 18 participants provenant de 11 PMA.

25. **Initiative pour la transparence de la réglementation des mesures non tarifaires.** En tant qu'organisation chef de file pour la collecte de données sur les mesures non tarifaires, la CNUCED collabore avec le secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine aux fins de l'application de mesures de transparence relatives aux mesures non tarifaires et de l'élimination des obstacles inutiles au commerce sur le continent africain. L'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine impose la transparence réglementaire dans des domaines tels que la coopération douanière, l'assistance administrative mutuelle, la facilitation du commerce, les obstacles techniques au commerce ainsi que les mesures sanitaires et phytosanitaires.

26. **Suppression des obstacles non tarifaires dans la Zone de libre-échange continentale africaine.** En partenariat avec les États membres de la Zone de libre-échange continentale africaine, qui sont pour beaucoup des PMA, la CNUCED a mis au point un outil en ligne permettant au secteur privé, en particulier aux microentreprises, aux PME, aux commerçants du secteur informel ainsi qu'aux femmes et aux jeunes entrepreneurs, de signaler les obstacles qu'ils rencontrent dans le commerce intra-africain. Des coordonnateurs nationaux formés par la CNUCED se penchent ensuite sur ces problèmes. Avec l'appui de médiateurs de la CNUCED, ce mécanisme a permis de lever plusieurs obstacles non tarifaires dans différents pays africains. En 2024, le nombre d'utilisateurs du mécanisme en ligne sur les obstacles non tarifaires de la Zone de libre-échange continentale africaine a augmenté de 41 %, passant de 931 à 1 408, un record depuis le lancement du mécanisme en 2019. La CNUCED a également créé, en collaboration avec la Zone de libre-échange continentale africaine, une application mobile permettant aux utilisateurs de signaler en temps réel les obstacles non tarifaires. En outre, un expert de la CNUCED a été détaché auprès du secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine pour appuyer son unité de

coordination chargée des obstacles non tarifaires, renforcer les capacités des coordonnateurs nationaux et mener des campagnes de sensibilisation.

27. **Trade Preferences Outlook 2024.** La CNUCED a publié l'édition 2024 de son rapport intitulé « Trade Preferences Outlook 2024 » (Perspectives en matière de préférences commerciales), consacré aux préférences commerciales non réciproques applicables aux pays en développement et/ou aux PMA. Cette première édition dresse un état des lieux du commerce préférentiel actuellement pratiqué dans le cadre de programmes de préférences commerciales non réciproques, évalue les effets de ce commerce et examine sa pertinence au regard de l'évolution des dynamiques et de la structure du commerce international. Ce rapport vise à déterminer dans quelle mesure les préférences commerciales favorisent la diversification des exportations des pays en développement, laquelle constitue l'un des piliers d'une croissance soutenue des exportations et du développement économique.

28. **Système global de préférences commerciales.** Au cours de la période considérée, la CNUCED a continué d'œuvrer à l'intégration commerciale interrégionale des pays en développement en appuyant le Système global de préférences commerciales. Elle a organisé une séance d'information pour présenter ses études récentes sur le commerce Sud-Sud dans les secteurs de la pêche en mer et de l'aquaculture, ainsi qu'une étude à paraître sur le secteur agricole.

29. **Règles d'origine dans les accords commerciaux préférentiels.** En coopération avec la Banque asiatique de développement et le Ministère cambodgien du commerce, la CNUCED a organisé en avril 2025 deux séances de formation de haut niveau sur le recours aux accords commerciaux préférentiels et les mesures de facilitation du commerce appliquées aux procédures opérationnelles de certification au Cambodge. Lors de ces ateliers de deux jours, tenus respectivement à l'Université de Svay Rieng et à Sihanoukville, des experts du commerce, des fonctionnaires, des représentants d'autorités douanières et des acteurs du secteur privé se sont penchés sur les aspects techniques, opérationnels et stratégiques des règles d'origine et de leur application dans le cadre de divers accords commerciaux préférentiels.

30. **Évaluations de l'état de préparation au commerce électronique.** Les évaluations de l'état de préparation au commerce électronique consistent à établir des diagnostics détaillés et à fournir des conseils stratégiques pour créer un environnement et des écosystèmes favorables à un commerce électronique inclusif dans les pays en développement, en particulier les PMA. Près des deux tiers des 38 évaluations de ce type réalisées à ce jour concernent des PMA. Pendant la période considérée, la CNUCED a procédé à une évaluation de l'état de préparation au commerce électronique du Timor-Leste, en partenariat avec le Ministère du commerce et de l'industrie et avec le soutien financier de l'Union européenne. Cette évaluation publiée en avril 2025 fait suite à un atelier national de consultation des parties prenantes tenu en juillet 2024. Ses conclusions serviront de base à l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de commerce électronique visant à libérer le potentiel de ce secteur pour favoriser une croissance durable dans le pays. La CNUCED continue en outre d'aider plusieurs PMA ayant déjà fait l'objet d'une évaluation à appliquer les recommandations qui y figurent, notamment au moyen de son outil de suivi des réformes dans le domaine du commerce électronique (« e-trade reform tracker »).

31. **Initiative eTrade for Women.** Depuis le lancement de l'initiative eTrade for Women en 2019, des entrepreneuses du numérique issues de 16 PMA ont participé à l'une des 15 classes de maître organisées à ce jour dans le cadre de ce programme. En 2024-2025, la CNUCED coopère étroitement avec six ambassadrices de l'initiative, dont l'une est originaire du Bénin. Ces femmes influentes, qui occupent des postes de direction dans le secteur du numérique, sont nommées pour un mandat d'un an renouvelable une fois. Les classes de maître ont également ouvert la voie à la création de six communautés régionales d'entrepreneuses du numérique. À la fin d'avril 2025, plus de 450 entrepreneuses du numérique de 60 pays, dont 20 PMA, avaient rejoint ces communautés.

32. **Facilitation du commerce et transports.** La facilitation du commerce joue un rôle essentiel dans l'intégration des PMA aux chaînes d'approvisionnement mondiales, car elle permet de réduire les formalités administratives, d'alléger les coûts et d'accroître les recettes publiques. Le taux d'application de l'Accord sur la facilitation des échanges de

l'Organisation mondiale du commerce demeure faible parmi les PMA (25 à 60 %, contre une moyenne mondiale de 85 %). Grâce à ses travaux sur la facilitation du commerce et les transports, la CNUCED aide les pays à créer des comités nationaux de facilitation du commerce, à renforcer ceux qui existent déjà et à doter les infrastructures logistiques nationales (ports, ports secs, centres d'entreposage logistique et organismes chargés des corridors et du transit) d'outils essentiels, tels que des solutions intelligentes sur le plan climatique visant à réduire les émissions de dioxyde de carbone liées au commerce international. En outre, des outils tels que l'instrument de suivi des réformes dans le domaine du commerce électronique (« e-trade reform tracker »), opérationnel dans 15 PMA, et les portails d'information commerciale (accessibles dans 13 PMA) renforcent la transparence et le suivi de l'application des réformes. La CNUCED souligne en outre l'importance de systèmes de transport résilients et durables qui, en permettant de réduire les coûts et d'améliorer la connectivité dans les PMA, favorisent la diversification économique et l'intégration de ces pays aux chaînes d'approvisionnement régionales et mondiales.

33. **Automatisation des douanes.** Actuellement, 38 des 44 PMA (soit 86 % d'entre eux) utilisent au moins une version du Système douanier automatisé (SYDONIA) pour l'automatisation des procédures douanières et la facilitation du commerce¹⁴. Par ailleurs, Sao Tomé-et-Principe, récemment sorti de la catégorie des PMA, utilise le logiciel SYDONIA World ainsi qu'un guichet unique basé sur le système SYDONIA. Cinq PMA mettent actuellement en place un guichet unique basé sur ce système, à des fins de facilitation du commerce¹⁵. La plupart des projets SYDONIA opérationnels dans les PMA sont financés par les États bénéficiaires. Parmi les autres sources de financement, on peut citer la Banque africaine de développement, le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Union européenne, Expertise France, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Agence allemande de coopération internationale, Swisscontact, Trade Mark Africa et le PNUD. En 2024 et 2025, la CNUCED a signé avec l'Afghanistan, l'Angola, Djibouti, l'Érythrée, la Guinée, la Guinée-Bissau, Madagascar, le Niger et la République démocratique du Congo des accords de coopération technique relatifs à de nouveaux projets SYDONIA et à des extensions de projets existants. Les projets en Érythrée et en Guinée-Bissau, financés respectivement par le PNUD et la Banque africaine de développement, visent à faciliter la migration du logiciel SYDONIA++ vers SYDONIA World. En Afghanistan, le module d'exonération du système SYDONIA, conçu pour faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire, a été amélioré. L'Angola finance lui-même un projet d'assistance technique prévoyant le déploiement du logiciel SYDONIA de dernière génération. À Djibouti, un nouveau projet financé par le COMESA soutient la mise en place d'un portail d'information commerciale. La signature d'autres accords concernant de nouveaux projets et des extensions de projets existants devrait renforcer le déploiement du système SYDONIA World au niveau national, grâce à l'ajout de modules et de fonctionnalités et à des activités supplémentaires de renforcement des capacités. Les systèmes SYDONIA de la CNUCED apportent des bénéfices tangibles en matière d'augmentation des recettes douanières et de réduction des délais de dédouanement. À Madagascar, les recettes douanières ont augmenté de 37 % entre 2019 et 2024 à la suite de la mise en service de SYDONIA World en 2018. En 2024, les solutions SYDONIA ont permis aux services douaniers afghans de traiter les exonérations applicables aux envois humanitaires en quelques heures seulement, contre dix jours auparavant. Enfin, au Timor-Leste, le recours aux documents papier a diminué de 85 % depuis la mise en œuvre du guichet unique basé sur SYDONIA en 2024.

¹⁴ Afghanistan, Angola, Bangladesh, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Comores, Djibouti, Érythrée, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Îles Salomon, Kiribati, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Népal, Niger, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, Rwanda, Sierra Leone, Soudan, Tchad, Timor-Leste, Togo, Tuvalu, Yémen et Zambie.

¹⁵ Burundi, Comores, Ouganda, Rwanda et Timor-Leste.

E. Lutter contre les changements climatiques et la dégradation de l'environnement, faciliter le relèvement après la pandémie de COVID-19 et renforcer la résilience face aux chocs à venir pour promouvoir un développement durable éclairé par l'analyse des risques

34. **Promotion de l'investissement.** Dans le cadre d'un projet du Compte pour le développement visant à attirer les financements et les investissements pour la transition énergétique, la CNUCED renforce la capacité de cinq pays africains, dont l'Éthiopie et le Malawi, à promouvoir et à faciliter les investissements en faveur de la transition énergétique. Elle a élaboré des supports de formation et des études de marché succinctes sur le potentiel d'investissement de ces deux pays dans le domaine de la transition énergétique. Une réunion des parties prenantes organisée en Éthiopie le 15 août 2024, en coopération avec la Commission éthiopienne de l'investissement, a permis de recenser les possibilités et les difficultés en matière d'investissement et de coopération institutionnelle dans le secteur de la transition énergétique. Une réunion analogue, organisée en coopération avec le Centre malawien pour l'investissement et le commerce, a eu lieu au Malawi le 24 septembre 2024. Ces deux ateliers ont été jugés très utiles par plus de 94 % des participants.

35. **Marchés de capitaux et investissement durable.** La CNUCED a approfondi ses travaux sur l'investissement responsable dans le cadre des activités de l'Initiative pour des marchés boursiers durables. En 2024, le nombre de bourses participantes a augmenté pour atteindre 134, dont cinq dans des PMA¹⁶.

36. **Facilitation des affaires.** Au Mali, la CNUCED collabore avec le Ministère de la santé et le Conseil national du patronat pour élaborer une procédure d'octroi en ligne des licences nécessaires à l'importation, à la distribution et à la production locale de produits pharmaceutiques. Un tel système pourrait faciliter l'accès à ces produits dans plusieurs PMA de la région.

F. Mobiliser la solidarité internationale, redynamiser les partenariats mondiaux et se doter d'outils innovants : la voie vers un reclassement durable

37. **Mesure des flux financiers illicites.** Dans le cadre d'un projet visant à réaliser des mesures statistiques des flux financiers illicites fiscaux et commerciaux pour permettre une action plus ciblée, la CNUCED aide le Burkina Faso, le Sénégal et la Zambie à lutter contre la fraude fiscale, les abus de prix de transfert et d'autres pratiques illicites. Elle dispense également des conseils sur les méthodes permettant d'élargir la base de recettes publiques et sur la promotion de modes d'imposition équitables favorisant le développement durable. La CNUCED a organisé une série de consultations nationales et d'ateliers dans les pays bénéficiaires, notamment au Burkina Faso et en Zambie, afin d'aider les pouvoirs publics à déceler les risques de manipulation des prix commerciaux et de transfert de bénéfices et de poser les bases d'une action adaptée au niveau national. Du 3 au 7 février 2025, elle a organisé conjointement un atelier sur les méthodes de mesure et une réunion d'experts rassemblant des représentants des pays bénéficiaires, afin d'examiner les mesures susceptibles de réduire les flux financiers illicites et de renforcer la mobilisation des ressources intérieures dans les pays africains à la lumière de statistiques nationales sur les flux financiers illicites.

38. **Tendances et analyses en matière d'investissement.** La CNUCED a aidé l'Angola à améliorer la collecte de données sur l'investissement étranger direct et sur les activités des entreprises multinationales. L'objectif était également de faire mieux connaître les normes et les lignes directrices internationalement reconnues en ce qui concerne la compilation de données sur l'investissement étranger direct. En outre, la CNUCED établit actuellement un rapport sur l'investissement régional à l'intention du COMESA, dont les membres

¹⁶ Bangladesh, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda et Somalie.

comprennent 12 PMA¹⁷. Dans ce rapport, elle analysera les tendances récentes en matière d'investissement étranger direct dans la région du COMESA et proposera des éléments de réflexion visant à étayer l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes et à faciliter l'intégration régionale. Ce rapport sera présenté aux ministres du COMESA lors de la réunion ministérielle annuelle qui se tiendra en octobre et novembre 2025.

39. **Examens des politiques d'investissement.** La CNUCED a continué d'analyser les cadres stratégiques, juridiques et institutionnels de l'investissement et de formuler des conseils pragmatiques et des recommandations concrètes dans le cadre de ses examens des politiques d'investissement aux niveaux national et régional. Au cours de la période considérée, elle a publié des rapports sur l'application des recommandations issues des examens des politiques d'investissement de la Gambie et de la Sierra Leone, et un rapport analogue est en cours d'élaboration pour le Bangladesh. La CNUCED achève l'examen des politiques d'investissement de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, qui inclut la République centrafricaine et le Tchad. Des demandes officielles d'examen de la politique d'investissement sont en cours d'examen pour 33 pays, dont neuf PMA¹⁸. Pour que les recommandations issues des examens soient suivies d'effets, la CNUCED a également organisé des ateliers de formation. Ainsi, à la suite de la publication de l'examen des politiques d'investissement de l'Union économique et monétaire ouest-africaine, dont les États membres incluent le Bénin, le Burkina Faso, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo, la CNUCED, en coopération avec la Commission de l'Union, a organisé des ateliers de renforcement des capacités de facilitation et de promotion de l'investissement afin de soutenir l'application des recommandations issues de l'examen. De même, à la suite de la publication du rapport sur l'application des recommandations adressées à la Mauritanie, des représentants de l'Agence de promotion des investissements en Mauritanie ont participé à un atelier organisé en coopération avec l'Agence marocaine de développement des investissements et des exportations, axé sur l'élaboration de politiques et de stratégies de promotion et de facilitation de l'investissement visant à cibler les investisseurs prioritaires. Enfin, à la demande du Gouvernement sierra-léonais, la CNUCED a formulé de nombreuses observations sur le projet de stratégie nationale d'investissement de la Sierra Leone.

40. **Accords internationaux d'investissement.** La CNUCED a continué de soutenir le secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine en ce qui concerne le protocole sur l'investissement et les annexes de l'accord. Le Protocole contient des dispositions visant à promouvoir, à faciliter et à protéger les investissements intra-africains favorisant le développement durable, tout en préservant le droit des États parties de réglementer. Il tient compte, dans son préambule, des activités de la CNUCED en faveur de la réforme des accords internationaux d'investissement. En outre, la CNUCED est membre du groupe de travail chargé d'assister le secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine dans les négociations relatives à l'annexe sur le règlement des différends en matière d'investissement. Par ailleurs, la CNUCED et la Ligue des États arabes ont organisé un atelier régional visant à faciliter les discussions de fond sur les accords régionaux d'investissement proposés par cette dernière¹⁹. La CNUCED apporte également son concours dans le cadre des négociations concernant la révision de l'Accord sur l'investissement au sein de la zone commune d'investissement du COMESA. À cet égard, elle a coorganisé au Caire, en octobre 2024, un premier atelier régional de validation de la version révisée de l'Accord sur l'investissement pour veiller à ce que celle-ci soit conforme au cadre continental émergent de gouvernance des investissements (Protocole sur l'investissement) et tienne compte des meilleures pratiques recensées depuis les dernières révisions de 2017. Lors de cet atelier de deux jours, les représentants des États ont examiné les modifications proposées et élaboré une feuille de route pour l'adoption de l'Accord sur l'investissement. En outre, la CNUCED a présenté son rapport d'examen des accords internationaux d'investissement portant sur les

¹⁷ Burundi, Comores, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Malawi, Ouganda, République démocratique du Congo, Rwanda, Somalie, Soudan et Zambie.

¹⁸ Guinée-Bissau, Haïti, Malawi, Mali, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Somalie et Soudan du Sud.

¹⁹ PMA membres de la Ligue des États arabes : Comores, Djibouti, Mauritanie, Somalie, Soudan et Yémen.

traités d'investissement bilatéraux conclus par des États membres du COMESA. En mai 2025, un deuxième atelier a été organisé pour faciliter les négociations concernant de nouvelles révisions de l'Accord sur l'investissement. En juin 2025, la CNUCED a organisé, en collaboration avec le secrétariat de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, un atelier sur les principales questions liées à la réforme des accords internationaux d'investissement à l'intention des pays de l'Association, parmi lesquels figurent des PMA (Cambodge, Myanmar et République démocratique populaire lao). Cet atelier a permis d'examiner les tendances mondiales concernant les accords internationaux d'investissement et le règlement des différends entre investisseurs et États, d'analyser les principaux problèmes du régime actuel des accords internationaux d'investissement et de présenter les outils de la CNUCED visant à accélérer la réforme au service du développement durable. Les débats ont également porté sur les questions émergentes dans ce domaine, notamment la facilitation de l'investissement, l'investissement responsable et les objectifs de politique publique. En juin 2025 également, à la demande du Gouvernement tanzanien, la CNUCED a procédé à un examen approfondi des accords internationaux d'investissement, afin de renforcer leur contribution au développement durable.

41. **Facilitation des affaires.** La CNUCED a mis au point un ensemble de systèmes d'administration publique en ligne et d'infrastructures publiques numériques afin d'améliorer le cadre d'investissement, les conditions commerciales et le climat des affaires dans les pays en favorisant la transparence, la simplification et l'automatisation des règles et des procédures relatives à la création d'entreprises et aux activités économiques. En Angola, elle soutient l'application de l'Accord sur la facilitation des investissements durables conclu avec l'Union européenne, en simplifiant et en dématérialisant les procédures applicables aux investisseurs, ce qui passe notamment par leur intégration entre les différents ministères concernés. Au Bénin, en collaboration avec l'Agence de promotion des investissements et des exportations, la CNUCED a mis en place un guichet unique numérique pour l'investissement, qui permet aux entreprises de se conformer aux exigences des zones économiques spéciales locales et de bénéficier d'incitations à l'investissement. Ce système en ligne a permis de tripler les enregistrements d'entreprises, dont beaucoup ont intégré le secteur formel, entraînant ainsi la création d'emplois de meilleure qualité. Les femmes, les jeunes entrepreneurs et les communautés rurales et vulnérables bénéficient grandement de ce guichet unique. Des guichets uniques facilitant l'enregistrement d'entreprises et la délivrance des autorisations nécessaires sont actuellement mis en place en Gambie et au Lesotho.

42. **Appui aux processus nationaux de reclassement des PMA.** La CNUCED a fourni une assistance technique au Cambodge, aux Comores, au Sénégal et à la Zambie sur des questions prioritaires choisies par chacun de ces pays dans le cadre de l'exécution de leur stratégie de reclassement dynamique.

43. **Statistiques sur l'économie numérique.** La CNUCED mène, en étroite collaboration avec d'autres organisations internationales, des activités de formation et de renforcement des capacités visant à favoriser la publication de statistiques officielles à jour, fiables et comparables sur l'économie numérique et le commerce numérique dans les pays en développement. En 2024, elle a dispensé, en coopération avec le Fonds monétaire international, une série d'ateliers régionaux sur la mesure du commerce numérique, qui ont rassemblé des participants issus de 24 PMA²⁰.

44. **Collaboration à l'échelle du système des Nations Unies pour l'exécution du Programme d'action de Doha.** La CNUCED a participé activement aux travaux de la réunion du Groupe consultatif interorganisations pour les pays les moins avancés consacrée à l'application du Programme d'action de Doha

²⁰ Angola, Bangladesh, Bénin, Burkina Faso, Cambodge, Comores, Djibouti, Gambie, Guinée, Îles Salomon, Lesotho, Malawi, Myanmar, Népal, Niger, Ouganda, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, Sénégal, Somalie, République-Unie de Tanzanie, Timor-Leste, Togo et Zambie.

V. Enseignements

45. Au cours de la troisième année de mise en œuvre du Programme d'action de Doha, les PMA ont enregistré une croissance atone, nettement inférieure à l'objectif de 7 % fixé dans ce programme. Des obstacles structurels au développement, notamment l'insuffisance de la transformation structurelle et de la diversification des exportations, le manque d'infrastructures essentielles et le faible niveau de capital humain, freinent depuis longtemps les progrès dans ces pays. Ces difficultés sont exacerbées par l'endettement croissant des PMA, les tensions commerciales mondiales et la perspective d'un recul de l'aide publique au développement. Si l'aide publique au développement à destination des PMA a légèrement progressé en 2023, les fortes réductions annoncées récemment devraient avoir des effets disproportionnés sur ces pays, dans lesquels cette aide représente la part la plus élevée du PIB ou des dépenses publiques.

46. Un engagement et un appui constants de la communauté internationale seront indispensables pour vaincre ces difficultés et permettre aux PMA d'œuvrer durablement à la réalisation des objectifs du Programme d'action de Doha. Afin de soutenir les investissements essentiels, il faut mettre en place un plan de relance des objectifs de développement durable et assurer un accès accru et rapide au financement. Pour alléger le fardeau de la dette des PMA, il importe de réformer l'architecture financière internationale, en commençant par améliorer le Cadre commun pour le traitement de la dette au-delà de l'Initiative de suspension du service de la dette, établi par le Groupe des 20, et par instaurer un mécanisme mondial de restructuration de la dette. Il conviendrait en outre d'encourager les donateurs à consacrer au moins 0,2 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement en faveur des PMA et de préserver celle-ci de toute réduction future des budgets consacrés à l'aide publique au développement.

47. Il importe en outre que les PMA renforcent leurs capacités productives et leur résilience et qu'ils améliorent la mobilisation des ressources intérieures, notamment en collectant plus efficacement l'impôt, en réduisant les exonérations fiscales, en luttant contre les flux financiers illicites et en renforçant l'efficacité des dépenses publiques. La CNUCED fournit à cette fin une assistance technique consistant, entre autres, à renforcer les capacités des institutions concernées et à consolider les cadres réglementaires et les infrastructures nécessaires.

48. Il importe que les PMA veillent à ce que les fruits de la croissance soient largement partagés. Les périodes de croissance ne se sont pas toujours traduites par des progrès équivalents en matière de réduction de la pauvreté. Aujourd'hui, les inégalités s'accroissent dans plusieurs PMA²¹. À moyen et à long terme, le creusement des inégalités limite la contribution de la croissance à la réduction de la pauvreté, compromet la capacité des PMA à engranger des recettes et restreint la portée des progrès accomplis sur le plan du développement social.

49. L'assistance technique fournie par la CNUCED a fait la preuve de son efficacité en tant qu'instrument de renforcement des capacités des décideurs des PMA. Les principaux enseignements tirés des activités menées au cours de la période considérée sont les suivants : l'importance d'un soutien politique de haut niveau et de la prise en main des projets par les ministères concernés ; le rôle potentiel de l'appui de la CNUCED dans le renforcement de la coopération interministérielle ; la valeur ajoutée des réunions en présentiel, qui favorisent des échanges de vues plus féconds entre les parties prenantes.

50. La CNUCED continue de recevoir des demandes d'assistance technique émanant des PMA, en particulier pour le reclassement, l'élaboration de politiques commerciales et de politiques industrielles, le développement des capacités statistiques, l'intégration dans le commerce régional et international, la réduction de la pauvreté et des inégalités, le développement des capacités productives, la facilitation du commerce et des affaires et le commerce électronique. Ces demandes sont la preuve de la qualité des interventions de la CNUCED et de l'intérêt que celles-ci suscitent. La CNUCED aurait besoin de ressources

²¹ Osakwe P et Solleder O, 2023, Understanding the drivers of income inequality within and across countries: Some new evidence, document de travail n° 2, CNUCED.

extrabudgétaires supplémentaires pour accéder à un plus grand nombre de demandes émanant des PMA.

VI. Recommandations

51. Le Conseil du commerce et du développement souhaitera peut-être :

a) Exhorter la communauté internationale à donner effet à tous les engagements pris au niveau international, notamment le Programme d'action d'Addis-Abeba, le Pacte de Bridgetown, le Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les petits États insulaires en développement et le Pacte pour l'avenir, ainsi que les textes issus de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement et la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral ;

b) Exhorter la communauté des donateurs et les institutions financières internationales à accorder aux PMA des financements supplémentaires à des conditions favorables, afin de permettre des investissements essentiels à la réalisation des objectifs de développement durable ;

c) Mettre en lumière les vulnérabilités des PMA et inviter tous les pays à tenir compte de la situation particulière de ces pays dans l'élaboration de leurs politiques commerciales ;

d) Appeler à l'intensification des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités axées sur les liens entre le commerce, la pauvreté et les inégalités, afin que la croissance contribue davantage à la réduction de la pauvreté dans les PMA ;

e) Souligner la nécessité pour les PMA de renforcer leur résilience, notamment en développant leurs capacités productives, en diversifiant leur économie et en intensifiant la mobilisation des ressources intérieures, et encourager les donateurs à soutenir ces efforts ;

f) Encourager les donateurs à s'engager à consacrer au moins 0,2 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement en faveur des PMA, même en cas de réduction de l'aide publique au développement ;

g) Souligner la nécessité pour le système des Nations Unies de continuer à apporter un appui ciblé au groupe des PMA ;

h) Lancer un appel pour que des contributions soient versées au Fonds d'affectation spéciale pour les pays les moins avancés, afin que la CNUCED soit en mesure de satisfaire les demandes d'assistance technique de plus en plus nombreuses émanant de PMA.
